



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.003
portant sur

**L'attribution d'un marché mise en œuvre et maintenance d'une solution de
dématérialisation des procédures de marchés publics pour les adhérents
du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL 14.095 approuvant la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS.

DECIDE

Article 1^{er} : Le groupement d'intérêt public APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'accord-cadre pour la mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics pour les adhérents du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

Le titulaire du marché est la société S.A.S. AVENUE-WEB-SYSTEMES, 38 rue de la Tuilerie, 38170 SEYSSINET-PARISSET.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau de prix du marché.

Le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

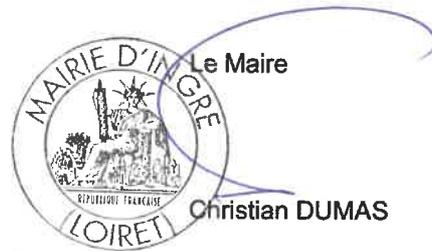
Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **04 JAN. 2023**



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : **04 JAN. 2023**
Publié ou notifié-le : **04 JAN. 2023**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_23_003
Date de la décision :	2023-01-04 00:00:00+01
Objet :	Attribution d'un marché mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics pour les adhérents du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20230104-DC_23_003-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20230104-DC_23_003-AR-1-1_0.xml	text/xml	992
Nom original :		
DC.23.003 - Solution dématérialisée marchés publics.pdf	application/pdf	130125
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20230104-DC_23_003-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	130125

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2023 à 16h30min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2023 à 16h30min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2023 à 16h30min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2023 à 16h30min30s	Reçu par le MI le 2023-01-04